

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 7

Vorwort: Notre nouveau programme général des écoles primaires

Autor: Barbey, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — Notre nouveau programme général des écoles primaires. — Les éducateurs et l'action catholique. — Géographie vivante de la Suisse. — Tribune libre. — Bibliographie. — Un mot d'ordre du Président de la Confédération. — Société des institutrices.

Notre nouveau programme général des écoles primaires

Le 1^{er} mai 1932 sera une date marquante dans les annales de l'école primaire fribourgeoise. C'est dès ce jour, en effet, que sera mis en vigueur notre nouveau programme d'enseignement. Pour les classes citadines qui commencent leur année scolaire en septembre, c'est alors seulement que la mesure prise exercera ses effets.

Comme nous l'avons écrit ici même, le 1^{er} mars dernier, ce changement de programme doit être le point de départ, non pas tant d'une modification des matières annuellement à l'étude, mais bien davantage d'une évolution de nos méthodes d'enseignement et de notre conception des procédés d'instruction et d'éducation de l'enfant.

Rappelons d'abord quelques principes généraux.

L'école, organisée par l'Etat pour le bien du pays, doit être la collaboratrice de la famille et de la société. Pour atteindre son but, elle doit assurer l'éducation complète et ordonnée de l'enfant, elle doit préparer des hommes capables d'agir et équilibrés dans leur développement.

Le premier but de l'école est ainsi l'éducation morale, dont la norme est la doctrine chrétienne. En second lieu vient l'éducation intellectuelle, l'instruction. Il est donc essentiel de considérer la tâche de l'instituteur sous cet aspect. Une telle manière de concevoir et d'accomplir l'œuvre éducative impose logiquement, comme fondement, la formation du cœur et de la volonté de l'enfant. C'est par là qu'il faut commencer et c'est sur le rocher d'une éducation profondément chrétienne de l'âme qu'il faut construire l'édifice intellectuel.

De prime abord aussi, il importe de savoir et de retenir que l'école ne peut pas tout apprendre ; elle ne doit inculquer qu'un nombre limité de connaissances choisies et graduées selon les capacités et les besoins de l'enfant. Elle doit principalement lui apprendre à travailler, lui procurer le goût du travail et exciter le désir et la volonté d'augmenter par lui-même sa richesse intellectuelle et sa valeur morale.

L'enseignement doit être non seulement progressif, mais aussi souple ; il doit correspondre, dans la mesure du possible, aux diverses personnalités enfantines, cultivant en elles les germes originaux de valeur, au lieu de les comprimer dans un moule uniforme. Un bon maître, doublé d'un psychologue judicieux, sait s'adapter aux divers milieux, familial, professionnel, économique et culturel de ses élèves. La connaissance technique de la méthode doit être perfectionnée sans cesse par une expérience réfléchie, par la recherche personnelle, et surtout vivifiée par le dévouement et par l'affection que l'éducateur porte à ses élèves.

Ces principes étant admis, nous voulons rappeler que notre nouveau programme prévoit deux étapes principales à parcourir : la première, qui comprend le degré inférieur et le degré moyen, inculque les connaissances élémentaires indispensables à tout développement intellectuel, assure la formation *fondamentale*, et la seconde, qui correspond au degré supérieur, procure des connaissances plus approfondies, mieux raisonnées, ayant entre elles un enchaînement logique, réalise la formation *systématique* de l'écolier. Cette division du cycle scolaire doit jouer désormais un rôle prédominant dans notre organisation pédagogique.

Notre nouveau programme n'est pas, comme celui qui l'a précédé, une simple énumération des matières à étudier, un résumé aride des manuels en usage au moment de son élaboration. Il jalonne la route à suivre en indiquant les modalités du travail, en donnant les directions générales, en déterminant les grandes lignes à parcourir, sans, toutefois, les rendre rigides et immuables, en mettant en évidence les buts à atteindre. C'est dire que l'instituteur aura désormais les coudées plus franches et qu'il pourra exercer son initiative et conduire ses élèves au travail sans risquer, toutefois, de s'égarer dans des chemins contournés et dans des labyrinthes inextricables. Des directions précises lui seront d'ailleurs fournies, sans parler de sa propre

expérience, par ce guide pédagogique avisé et consciencieux qu'est l'inspecteur scolaire.

Nous tenons à signaler en passant qu'il ne s'agira plus tant, pour correspondre à l'esprit de ce nouveau programme, d'avoir, dans le cours d'une année scolaire, fait lire et disséquer des morceaux imposés par un programme annuel, d'avoir fait appliquer en particulier telle règle de grammaire ou tel principe d'arithmétique, d'avoir mis à l'étude un certain nombre de cantons suisses ou de faits historiques. L'essentiel sera, dans l'avenir, — et en cela, le savoir-faire et l'initiative du maître seront encouragés et stimulés — d'avoir fait de la bonne besogne et d'avoir cultivé judicieusement les facultés de l'enfant.

Notre nouveau programme — mis à part l'enseignement religieux qui demeure à la base de notre système d'éducation — fait une place de premier plan à la langue maternelle. Il est grand temps de réagir sous ce rapport. Nous avons laissé pousser tant de broussailles dans la forêt que les arbres eux-mêmes ont fini par y étouffer et n'y plus pouvoir végéter. Aussi, nous allons élaguer les branches gourmandes et rendre à l'arbre principal de la culture générale toute la sève qui lui est nécessaire. C'est donc la langue maternelle qui va recevoir nos meilleurs soins.

Nous insistons particulièrement sur la lecture et la rédaction, en ne perdant jamais de vue que la récitation, la diction, le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe sont, en définitive, des moyens d'assurer le succès de ces deux disciplines fondamentales qui sont les buts à atteindre. Or, c'est à cette tâche rénovatrice que l'école primaire fribourgeoise va consacrer résolument son activité rajeunie et éclairée par la saine compréhension des besoins grandissants de la génération montante : une forte éducation chrétienne et une culture générale plus spontanée et plus systématique, moins lourde, mais plus épanouissante.

F. BARBEY.

Les éducateurs et l'action catholique

(Suite et fin.)

4^o *Les manières d'exercer l'action catholique dans l'éducation.*

Mais cette action catholique, cet apostolat, qui est un droit et un devoir, comment les éducateurs doivent-ils l'exercer pratiquement à l'école ? Nous venons de tracer des lignes générales en exposant l'obligation qui leur incombe. Les généralités ne suffisent pas. Au surplus, elles sont faciles à indiquer. Trop volontiers on s'en contente dans les différentes sociétés et organisations, et c'est la raison pour laquelle tant d'entre elles restent parfaitement stériles. Ce n'est pas avec quelques données générales de tactique et de stratégie qu'on forme les armées qui gagnent les victoires. Il faut descendre dans le détail de l'art militaire. Descendons donc aussi dans les détails de l'éducation pour nous rendre compte de ce qui pourrait et devrait se faire.

Dans ce domaine, l'action catholique doit d'abord être *une réaction*. Il faut réagir contre le laïcisme, c'est-à-dire contre l'oubli ou, pour parler plus justement